

# PROROGATION DE L'IMMATRICULATION POUR LES BESOINS DE LA LIQUIDATION DANS UNE SOCIETE EN DISSOLUTION

Attention : les documents doivent être fournis en 2 exemplaires dont 1 original pour le Greffe

## PIÈCE OBLIGATOIRE

---

- ◆ Le **FORMULAIRE M2** à compléter et à signer
- ◆ La **DÉCLARATION CMA 31** à compléter et à signer

## FRAIS Chambre de Métiers + Greffe

---

- ◆ Consulter le site de la Chambre de Métiers ([www.cm-toulouse.fr](http://www.cm-toulouse.fr)) - « **Tarifs** »

## POUVOIR

---

- ◆ Si vous mandatez une personne : complétez le **Pouvoir** en 2 exemplaires (avec signature originale)